

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Capricorn s'engage à pratiquer une gestion durable de l'environnement et à appliquer des normes strictes en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement. Nous élaborerons et communiquerons des positions claires sur le changement climatique, la transition énergétique et la biodiversité, conformément ou au-delà des objectifs internationaux et des bonnes pratiques. Nous mettrons en œuvre notre système de gestion afin d'améliorer continuellement les performances conformément aux codes et normes internationaux, notamment en collaborant avec les gouvernements hôtes afin de respecter leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'accord de Paris.

Gestion environnementale

Notre système de management documenté visera à :

- Promouvoir, mettre en valeur et maintenir une solide culture de gestion de l'environnement en démontrant un leadership visible à tous les niveaux.
- Se conformer aux lois, réglementations et normes environnementales nationales et internationales en vigueur.
- Identifier, évaluer et gérer les risques et dangers liés à l'environnement, au climat et à la biodiversité en adoptant une approche de précaution et en réduisant ces risques au niveau le plus bas possible grâce aux meilleures techniques disponibles, le cas échéant, et sans compromettre le bien-être.
- Veiller à mettre en place et à mettre en œuvre des plans de gestion environnementale propres à chaque site.
- Veiller à disposer des ressources compétentes nécessaires pour remplir et promouvoir activement nos engagements envers l'environnement et la biodiversité, notamment le partage des connaissances, la formation de nos employés et une meilleure sensibilisation de nos parties prenantes.
- Fixer des objectifs et des buts pour améliorer la gestion et les performances environnementales de la société, et notamment le suivi et le reporting de l'évaluation de nos risques, impacts et performances en toute transparence.
- Éviter la pollution et s'assurer qu'une capacité d'intervention d'urgence appropriée est en place et régulièrement testée, de sorte que les incidents environnementaux puissent être traités rapidement et efficacement s'ils se produisent.
- S'assurer que les accidents, les incidents, les quasi-accidents et le non-respect des procédures en matière d'environnement sont signalés et font l'objet d'une enquête, que les leçons sont partagées et intégrées dans les politiques, les normes et les procédures afin de permettre l'apprentissage au sein de la société.
- S'assurer que les contractants connaissent et respectent nos politiques et normes environnementales et, si nécessaire, travailler avec eux pour améliorer leurs normes afin qu'elles répondent à nos exigences, et évaluer et auditer leurs systèmes et leurs performances.
- Utiliser notre influence auprès des contractants et des partenaires commerciaux pour promouvoir des normes élevées en matière de gestion de l'environnement.

Changement climatique et transition énergétique

Capricorn s'engage à réduire continuellement ses émissions de carbone pour atteindre le net zéro. Pour ce faire, la société s'engage à :

- Publier et communiquer des objectifs clairs de réduction des émissions dans des délais définis, en application de l'Accord de Paris, tel qu'approuvé par notre Conseil d'administration, et accélérer la réalisation de ces objectifs dans la mesure du possible.
- Appliquer une hiérarchie privilégiée d'élimination du carbone, à savoir Éviter-Réduire-Substituer-Séquestrer-Compenser, afin d'atteindre le niveau net zéro pour nos émissions de gaz à effet de serre relevant du Scope 1 et du Scope 2.
- Évaluer les risques et les opportunités liés au changement climatique pour tous les projets et s'assurer qu'ils soient intégrés dans nos décisions.
- Communiquer de manière transparente sur les risques et les opportunités à court, moyen et long terme, conformément aux exigences du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.
- Réduire et minimiser les émissions de gaz à effet de serre, dans la mesure du possible, à toutes les étapes du cycle de vie du pétrole et du gaz, notamment la conception du projet, la mise en service, l'exploitation et le démantèlement, sans compromettre la sécurité des personnes et des communautés.
- Encourager une utilisation optimale de l'énergie et de l'eau et réduire les déchets dans le but de préserver les ressources naturelles.
- Utiliser des compensations de carbone certifiées de manière appropriée et les déclarer dans le cadre de notre stratégie Net Zéro.
- Évaluer et, le cas échéant, investir dans de nouvelles énergies qui soutiennent la stratégie énergétique et les engagements climatiques d'un pays hôte et qui complètent notre empreinte géographique.

Biodiversité

Dans le cadre de nos activités, nous nous engageons à :

- Éviter d'opérer dans les sites du patrimoine mondial ou ceux classés comme réserves naturelles strictes (UICN Ia) et zones de nature sauvage (UICN Ib).
- Nous efforcer d'éviter toute perte nette de biodiversité dans les zones et les opérations que nous contrôlons et promouvoir ce principe auprès de nos partenaires et parties prenantes.
- Protéger la biodiversité, les écosystèmes, les espèces, les sources d'eau et la qualité de l'eau, impliquer les communautés locales ou affectées afin de mettre à profit leurs connaissances de l'environnement local et contribuer à la protection et à la préservation de la biodiversité et des ressources environnementales.
- Consulter et impliquer nos parties prenantes, notamment les communautés locales ou affectées, nos partenaires, nos employés et leurs représentants en ce qui concerne notre gestion et nos performances en matière d'environnement et de biodiversité
- Respecter l'ensemble de la législation relative à la protection de l'environnement et réaliser des évaluations des impacts sur l'environnement conformément aux bonnes pratiques les plus récentes, notamment, si nécessaire, des évaluations spécifiques de la biodiversité en vue d'élaborer des plans d'action en faveur de la biodiversité avant le début des opérations.

La responsabilité de cette politique incombe au Directeur général et au Conseil d'administration. La responsabilité de la conformité à la politique et aux normes relatives à l'environnement et au changement climatique de Capricorn incombe à ses dirigeants, directeurs, cadres et employés.